

Distribution de : CHAMPAGNAC

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE LACHAMP-RIBENNES

Mende, le lundi 13 octobre 2025

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleur	Terrain			Laboratoire									
					Bactériologie					Physico-chimie				
		Chlore total mg(Cl ₂)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bact. coliformes n/(100mL)	Eschérichia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Conduc-tivité µS/cm	Amo-nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f
RESERVOIR DE CHAMPAGNAC SORTIE RESERVOIR	24/09/2025 LDA48	<0,03	7,4	11,3	>0	1	109	17	3	736	<0,01	<0,01	14	40,2 <0,2
CHAMPAGNAC HABITATION PARTICULIERE	25/09/2025 LDA48	<0,03	7,3	15,8	0	1	220	30	2	733	<0,01			<0,2
Limites de qualité en gras	maximum		9		0	0			0	1100		0,1	50	1
Références de qualité en italiques	minimum		6,5							200				

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Distribution en restriction d'usage permanente

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut aussi noter la présence excessive de germes revivifiables et de bactéries coliformes.

Interprétations

Ce réseau présente une mauvaise qualité d'eau chronique. Les restrictions d'usage permanentes sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée en l'état. Il doit être fait usage impérativement d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et pour les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie.

La présence de bactéries revivifiables et de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau.

Préconisations

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.